PRÉFET
DE LA NIÈVRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-préfecture
de Cosne-Cours-sur-Loire

Arrêté préfectoral n° 2026- 58-2026-10-28-00001
fixant la liste des candidats pour le premier tour des élections municipales
de la commune d'Annay du 8 novembre 2026

Le préfet de la Nièvre
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 258 et L. 258-1 ;

VU la loi organique du 22 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par les décrets n°2025-723, 2025-724 et 2025-726 du 30 juillet 2025 ;

VU le décret du 28 mai 2025 portant nomination de Madame Delphine BONNIN en qualité de sous-préfète de Cosne-Cours-sur-Loire ;

VU le décret n°2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs ;

VU le décret du 22 juillet 2026 portant nomination de Monsieur Victor DEVOUGE en qualité de préfet de la Nièvre ;

VU l'arrêté préfectoral 2026-09-11-00002 du 11 septembre 2026 portant convocation des électeurs de la commune d'Annay et fixant les modalités de dépôt des déclarations de candidatures en vue d'élections municipales ;

VU l'arrêté préfectoral 2026-09-14-00002 du 14 septembre 2026 portant modification de l'arrêté n° 58-2026-09-11-00002 portant convocation des électeurs de la commune d'Annay et fixant les modalités de dépôt des déclarations de candidatures en vue d'élections municipales ;

VU l'arrêté préfectoral 2026-09-30-00010 du 30 septembre 2026 portant délégation de signature à Madame Delphine BONNIN, sous-préfète de Cosne-Cours-sur-Loire ;

VU les déclarations de candidatures, déposées auprès des services de la sous-préfecture de Cosne-Cours-sur-Loire, du lundi 19 octobre 2026 à 8h30 au jeudi 22 octobre 2026 à 18h00, et définitivement enregistrées ;

SUR proposition de la sous-préfète de Cosne-Cours-sur-Loire ;

ARRÊTE

Article 1 – La liste des candidats aux élections municipales partielles de la commune d'Annay du dimanche 8 novembre 2026 pour le 1er tour est arrêtée ainsi :

LISTE « AVEC ET POUR ANNAY »

1. LETARD Olivier
2. LACHAUX Camille
3. BENAÏSSA Farid
4. BERKAINE Aïcha
5. GELAIN Christian
6. SCHMITT Anne-Marie

Article 2 – Cet arrêté devra être porté à la connaissance des électeurs par affichage aux lieux habituels et dans le bureau de vote, le jour du scrutin.

Article 3 – La sous-préfète de Cosne-Cours-sur-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

À Cosne-Cours-sur-Loire, le 28 octobre 2026

Pour le préfet,
La sous-préfète de Cosne-Cours-sur-Loire

Delphine BONNIN

Sous-préfecture de Cosne-Cours-sur-Loire – 7 bis rue Eugène Pelletan – 58 200 Cosne-Cours-sur-Loire
tél : 03 86 26 70 48 – Fax : 03 86 28 04 79 – mél : sous-prefecture-de-cosne-sur-loire@nievre.gouv.fr
Site internet : http://www.nievre.gouv.fr